



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée
Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE: -

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO QUI A ÉTÉ TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2018 À 20 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018 CI-DESSOUS DÉTAILLÉES A ÉTÉ ACCEPTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, SELON L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC :

Lundi	14 janvier 19	Lundi	8 juillet 19
Lundi	11 février 19	Lundi	12 août 19
Lundi	11 mars 19	Lundi	9 septembre 19
Lundi	15 avril 19	Mardi	15 octobre 19 (Action de Grâce)
Lundi	13 mai 19	Lundi	11 novembre 19
Lundi	10 juin 19	Lundi	9 décembre 19

DONNÉ À SAINT-MALO CE 12^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour de décembre 2018.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière